

IDENTIFIER DES PERSONNES DE REFERENCE EN EDUCATION RELATIVE A L'ENVIRONNEMENT ET AU DEVELOPPEMENT DURABLE

*Cette demande d'engagement porte sur le chapitre « **Des stratégies d'ErE concertées et coordonnées** » dans **ses propositions 9 et 10**, relatives à des « **personnes de références dans les cabinets et dans les administrations** », ainsi que la **proposition 11**, relative à la stratégie.*

Une particularité de l'ErE est de se situer à la croisée de compétences régionales et communautaires. Elle concerne ainsi de nombreuses compétences :

- sur le plan régional : environnement, nature et biodiversité, mobilité, énergie, aménagement du territoire, développement durable, déchets, patrimoine, eau, alimentation, santé environnementale, infrastructures scolaires, action sociale ...

- sur le plan communautaire : enseignement, formation, éducation permanente, jeunesse, culture, promotion de la santé (bientôt régionale)...

Des moyens et des outils se sont développés ces dernières décennies. Il s'avère aujourd'hui crucial de définir, lorsque ce n'est fait, une stratégie d'ErE à chaque niveau de compétence et de les articuler entre elles en vue d'améliorer la continuité, la cohérence et la pertinence, tout en veillant à susciter la créativité et la vision prospective. De telles stratégies gagnent à s'appuyer sur une analyse de l'existant et des besoins, à prendre en compte des délais permettant d'orienter les programmes d'activités des associations et des partenaires et à se laisser du temps pour s'implanter. Concertées avec le monde associatif et tous les acteurs concernés, ces stratégies doivent garantir la liberté et la diversité associatives, favoriser l'échange de compétences, la mise en commun des moyens et la créativité.

Pour établir une stratégie d'ErE DD et un dialogue avec les associations, les premières mesures visent à pouvoir s'appuyer sur un interlocuteur dans les cabinets ministériels et sur des fonctionnaires stables dans les administrations qui disposent d'une connaissance approfondie du dossier ErE :

- des pratiques, des acteurs et des besoins en matière d'ErE
- organisant la concertation avec les acteurs de terrain
- collaborant avec les autres administrations chargées de gérer des dossiers ErE
- contribuant à la conception de stratégies d'ErE
- assurant le suivi des agréments et subventions

DEMANDE D'ENGAGEMENT SUR LES MESURES SUIVANTES :

25. Désigner une **personne de référence en matière d'ErE dans chaque cabinet ministériel** gérant des politiques et octroyant des subsides se rapportant à l'Education relative à l'Environnement.

26. Soutenir et renforcer **les cellules existantes chargées de l'ErE** dans les **administrations**, et en développer au sein des autres administrations concernées par l'ErE.

27. Doter les Régions et la FWB de **stratégies d'ErE concertées** avec le monde associatif.
